

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DAC 78 Subvention (8.000 euros) à l'association Collectif Musical International de Champigny-sur-Marne - Ensemble 2e2m - Paul Méfano (94 500 Champigny-sur-Marne).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Collectif Musical International de Champigny-sur-Marne - Ensemble 2e2m - Paul Méfano ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Collectif Musical International de Champigny-sur-Marne Ensemble 2e2m - Paul Méfano, 15, boulevard Gabriel Péri 94500 Champigny-sur-Marne. D01731- 2015_01807 – Simpa : 20601.

Article 2 : La dépense correspondante soit 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO